

---

# AVIS D'INITIATIVE

## Impacts de la crise du COVID-19 sur les situations de pauvreté et de précarité en Région de Bruxelles-Capitale

---

Avis traité par

Commission Diversité - Egalité des chances - Pauvreté

Avis traité le

9 juillet, 10 et 23 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 30 novembre et 11 décembre 2020

Avis adopté par l'Assemblée plénière du

21 janvier 2021

## Préambule

Dans cet avis d’initiative, Brupartners précise que le masculin est utilisé à titre épique.

Lors de ses travaux concernant l’avis relatif au Rapport bisannuel 2018-2019 sur la Précarité, la Pauvreté et l’Exclusion sociale, la Commission Diversité, Égalité des chances et Pauvreté de Brupartners a soulevé l’amplification des situations de pauvreté et de précarité suite à la crise liée au COVID-19.

Brupartners souhaite donc, par cet avis d’initiative, mettre en avant certains constats frappants liés à la crise sanitaire et de là, élaborer une série de recommandations concernant les situations bruxelloises de pauvreté et de précarité pendant et après la crise liée au COVID-19.

Afin d’alimenter ses travaux, la Commission Diversité, Égalité des chances et Pauvreté a procédé à des auditions d’organismes qui ont déjà réalisé des rapports ou études sur le sujet.

Le 9 juillet 2020, la Commission Diversité, Égalité des chances et Pauvreté a débuté ses travaux en auditionnant Madame Goffinet (Institut pour l’égalité des femmes et des hommes) concernant la dimension de genre dans la crise COVID-19 et Mesdames Stroobants et Joseph (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale) concernant les différentes activités et rôles du Service en rapport avec la crise COVID-19.

Le 10 septembre 2020, la Commission Diversité, Égalité des chances et Pauvreté a entendu une présentation « Bruxelles face au COVID-19 » par Els Keytsman, Directrice d’UNIA et concernant l’impacts de la crise Covid-19 sur le marché de l’emploi bruxellois par view.brussels (Madame Guisset et Monsieur Avanzo).

Le 23 septembre 2020, Quentin Martens (Fondation Roi Baudouin) a présenté le Baromètre Inclusion numérique de la Fondation. Laurence Noël (Observatoire de la santé et du Social de la Région Bruxelles-Capitale) a présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2020 concernant les impacts COVID-19 sur les précarités et pauvretés en Région bruxelloise (Crises, enjeux et risques).

Le 3 décembre 2020, les membres de Brupartners ont été auditionné au Parlement bruxellois dans le cadre d’une Commission spéciale COVID-19.

## Contexte

La crise du COVID-19 a aggravé les problèmes économiques et sociaux des familles qui se trouvaient déjà dans des conditions socio-économiques particulièrement difficiles avant la crise. En effet, un communiqué<sup>1</sup> du 16 octobre 2020 de la Fondation Roi Baudouin signale que 80% des organisations de terrain luttant contre la pauvreté ont vu leur public cible augmenter, avec une augmentation sensible des signalements des groupes cibles tels que les jeunes, des familles monoparentales et les migrants.

Le nouveau virus du SARS-COV-2 provoquant la maladie du COVID-19 est apparu en Chine fin 2019. Il fallut au virus quelques mois seulement pour se propager à la quasi-totalité des pays du globe et provoquer une pandémie d’une ampleur peu commune. Le premier patient testé positif en Belgique date de février 2020. L’épidémie a entraîné des perturbations importantes au niveau régional bruxellois ainsi qu’au niveau national, d’abord au niveau sanitaire, et ensuite, à cause des mesures de

---

<sup>1</sup> <https://www.kbs-frb.be/fr/Newsroom/Press-releases/2020/20201016NDPovertyDay>

confinement, dans tous les secteurs d'activités et services publics avec des effets en cascade sur les ménages et les entreprises.

La situation a bien évidemment eu des répercussions sur le marché du travail qui s'est transformé ces derniers mois. Aux nombreuses mises au chômage temporaire et à l'augmentation du chômage structurel, s'est ajoutée une réduction des embauches. Ces éléments négatifs contribuent à fragiliser encore davantage les populations bruxelloises déjà vulnérables. Néanmoins le système de sécurité sociale et d'aide sociale a démontré l'utilité de ces systèmes de solidarité.

Comme partout ailleurs, les mesures de distanciation physique et les fermetures d'établissements imposées par le Conseil national de sécurité ont entraîné une forte dégradation de la situation financière de certaines catégories de ménages. Ceux-ci ont dû faire face notamment à une diminution importante de leurs revenus et ont dû s'adapter à des conditions de vie sociale et affective rudes et en constante évolution.

Les différents éléments déjà mesurables font craindre que de larges restructurations des économies belge et internationale créent les conditions d'une crise économique et sociale mettant sous pression les systèmes de cohésion sociale et les droits fondamentaux des personnes après avoir grandement sous-financé les systèmes de santé. La nature très connectée de l'économie belge et bruxelloise a en outre été une des causes de la virulence de la première vague.

L'ensemble des impacts de cette pandémie engendre de grandes difficultés de réalisation des objectifs exprimés par la Région de Bruxelles-Capitale pour garantir son développement (plans sectoriels, PRDD, etc.) et le bien-être de ces habitants alors que la pandémie que nous connaissons a globalement confirmé la pertinence de ces objectifs. Les mesures que le Gouvernement de la Région prendra se devront de recourir à une approche holistique de la situation si l'on veut éviter le creusement des inégalités et un renforcement de la pauvreté. Ces mesures devront prendre en compte les conséquences de chaque vague de l'épidémie.

De nombreuses familles ont été, sont et seront impactées de manière violente par la crise sanitaire liée au COVID-19. Cet avis d'initiative met en lumière les répercussions de la crise liée au COVID-19 sur les situations de pauvreté et de précarité en Région de Bruxelles-Capitale en vue de dégager des points d'attention et des recommandations, afin de soutenir ces publics fragilisés dans ces situations précaires.

## Avis

### 1. Constats

**Brupartners** souligne en premier lieu qu'il convient d'analyser l'impact de la crise de façon différenciée, notamment en usant du gender mainstreaming. Les femmes étant plus exposées à la pauvreté que les hommes en Région de Bruxelles-Capitale, les indicateurs choisis doivent permettre aux décideurs de pointer les éléments de réponse qui permettront d'éviter une inégalité plus grande entre les genres et d'éviter la discrimination des groupes cibles.

L'analyse de la situation selon des critères spécifiques doit être appliquée afin également de mieux constater quels secteurs, fonctions et types d'emploi ont été les plus touchés par cette crise. **Brupartners** demande que cette analyse soit transversale et permette de limiter, voire de supprimer

les difficultés d'accès aux droits de ces groupes, tout en permettant de réduire les inégalités entre les différents pans de la population bruxelloise. Les travailleurs de la sous-traitance sont par exemple souvent ignorés car agrégés dans d'autres catégories dans les statistiques.

**Brupartners** constate que la triple crise – sanitaire, économique et sociale – faisant suite à la pandémie de COVID-19 a provoqué et provoquera des effets à court, moyen et long terme s'ajoute à des inégalités multiples préexistantes. **Brupartners** tient également à signaler que, malgré les efforts fournis pour présenter des analyses et des chiffres, les crises provoquées par le COVID-19 ne montreront leurs effets complets que dans un futur plus ou moins proche.

Les premières conséquences de la pandémie ont évidemment été sanitaires, avec une surmortalité importante qui concerne principalement les personnes âgées. De plus, le grand nombre de contaminations partout dans le pays a provoqué des retards divers dans le système des soins de santé par le report de procédures non urgentes. Les chiffres sanitaires montrent également que l'impact de la crise a été brutal à Bruxelles.

Cette pandémie s'est vite traduite par une réduction drastique de l'activité économique du fait des mesures de confinement décidées par le Gouvernement fédéral. Malgré les mesures transversales et les dispositifs pris par le Gouvernement fédéral et les Gouvernements régionaux, les chiffres de l'ONEM montrent que les périodes du confinement ont eu pour effet de priver de travail un nombre considérable de personnes.

Les chiffres du chômage, temporaire ou non, cachent des situations très différentes et n'illustrent pas toutes les situations de pauvreté. Les mesures de confinement prises afin de préserver notre système de santé ont en effet eu un impact différencié selon les profils. Ces impacts différenciés ont pu renforcer les inégalités sociales déjà existantes en Région bruxelloise. A l'aune de la conceptualisation des plans visant à relancer nos sociétés, il importe que cette crise, qui fut sans nul doute un révélateur des inégalités sociales, ne les exacerbe pas.

## 1.1 Une crise aiguë à Bruxelles

La mortalité liée à le COVID-19 a touché différemment les pays d'Europe et du monde, mais elle a également touché différemment les régions d'un même pays. La Région de Bruxelles-Capitale a été très durement touchée par l'épidémie au niveau sanitaire. Cette situation peut trouver son explication dans trois caractéristiques que combine la ville-région :

- Bruxelles est une ville
  - Les épidémies ont toujours été plus virulentes en ville qu'en d'autres endroits. La vie en ville s'accompagne d'une diminution des distances entre les personnes qui va de pair avec une concentration des infrastructures. Ces infrastructures permettent de rassembler un grand nombre de personnes mais facilitent la propagation des virus.
- Bruxelles est une grande ville
  - Le caractère de Bruxelles, au sommet de la hiérarchie urbaine belge, s'accompagne d'une connectivité et d'un schéma de transport que ne connaît pas les autres villes du pays. De plus, Bruxelles étant une Capitale internationale, siège de nombreuses organisations, il est parfaitement plausible que les nombreuses connexions internationales aient eu pour effet d'accentuer la propagation du virus dans le Région.

- Certaines caractéristiques propres à Bruxelles
  - Les inégalités économiques et sociales existantes dans la Région sont une donnée importante à prendre en considération. D'après l'OMS, de nombreux facteurs ont une influence sur la santé, comme l'emploi, le milieu scolaire, le logement, l'environnement, la sécurité sociale. Étant donné l'influence qu'elle a sur la santé, la position socioéconomique d'une personne est également considérée comme un déterminant structurel<sup>2</sup>. Des caractéristiques d'ordre socio-économique spécifiques à la Région pointent le fait qu'une partie substantielle de la population bruxelloise vivait déjà, avant la crise, avec une moins bonne santé et une espérance de vie moindre que les citoyens économiquement plus favorisés. Si de nombreuses études cliniques ont mis en évidence des facteurs de risque de contracter des formes sévères du COVID-19, le rôle des déterminants sociaux a jusqu'ici été très peu étudié. Or, deux points semblent décisifs, à savoir les conditions de logement et le travail que ces personnes occupent. Les données récoltées par des chercheurs de l'ULB<sup>3</sup> montrent qu'à Bruxelles, c'est le « croissant pauvre » (d'Anderlecht à Schaerbeek, en passant par Saint-Gilles et Saint-Josse) qui enregistre le plus grand nombre de cas positifs au COVID-19 pendant la première vague, tandis que bon nombre d'emplois les plus exposés au virus sans possibilité de télétravail (agents hospitaliers, aides-soignants, caissiers, vendeurs ou livreurs) sont aussi ceux des plus précaires. Il faut tenir compte du fait que les Bruxellois les plus précarisés sont davantage exposés au virus. Une étude de Solidaris pointe une augmentation de la surmortalité de 70% chez les personnes les plus précarisées pendant la première vague entre mars et juin 2020<sup>4</sup>.

Bruxelles apparaît également particulièrement touchée par le chômage temporaire. Si au cours du premier confinement, les différentes Régions du pays ont été touchées avec la même intensité, le chômage temporaire se résorbe de façon significativement plus lente à Bruxelles. En termes de jours de chômage temporaire par rapport aux jours de travail prestés d'ordinaire, le volume de chômage temporaire s'élevait encore à 6,3 % du volume de travail presté ordinairement à Bruxelles, alors qu'il n'était plus que de 3,7 % à l'échelle nationale<sup>5</sup>.

- Cette résorption plus lente est imputable à la spécialisation sectorielle de la Région bruxelloise. Les branches qui contribuent le plus au chômage temporaire à Bruxelles sont l'Horeca et les Services administratifs et de soutien, où l'activité économique dépend fortement de la présence de travailleurs sur le lieu de travail. Le télétravail très largement pratiqué dans une économie quasi-entièrement tournée vers les services

<sup>2</sup> Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé. Commission communautaire commune, Bruxelles, 2019, p. 22. URL consulté le 18 décembre 2020 : [https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/dossiers/dossier\\_2019-2\\_inegalites\\_sociales\\_sante.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/dossiers/dossier_2019-2_inegalites_sociales_sante.pdf)

<sup>3</sup> Selon l'épidémiologiste sociale Judith Racapé et le professeur de sociologie Andrea Rea (ULB), article d'Anne-Sophie Leurquin, 27/8/2020, Le Soir, URL consulté le 18 décembre 2020, <https://plus.lesoir.be/321447/article/2020-08-27/la-precarite-augmente-le-facteur-de-risque-face-au-covid-19>

<sup>4</sup> « Surmortalité liée à l'épidémie de Coronavirus », Didier WILLAERT, Jérôme VRANCKEN, Onderzoek & Ontwikkeling Direction Etudes UNMS, Solidaris, 2020, URL consulté le 18 décembre 2020 :

<http://www.solidaris.be/BW/Presse/Communiqués/Pages/surmortalite-liee-a-lepidemie-de-coronavirus.aspx>

<sup>5</sup> Calcul basé sur les chiffres de l'ONEM et de l'ONSS ; Fiche d'actualité CEPAG Bruxelles, Quel est l'impact du chômage temporaire sur le revenu des travailleurs ? Décembre 2020 ([Quel est l'impact du chômage temporaire sur le revenu des travailleurs ? | Le CEPAG](#))

affecte durement les secteurs de l'Horeca et des activités sous-traitées par les ensembles de bureaux (gardiennage, cuisine collective, nettoyage). Ainsi, des milliers de travailleurs et travailleuses sont laissés sans emploi.

Les indicateurs de pauvreté monétaire indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale vit avec un revenu faible. Ainsi, un tiers des Bruxellois (33%) vit avec un revenu inférieur au seuil du risque de pauvreté<sup>6</sup>. Cette situation de pauvreté s'illustre dans le fait que plus d'un cinquième (21%) de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions).

Si le taux des Bruxellois au seuil du risque de pauvreté indique une certaine stabilité, certains indicateurs suggèrent que la situation des Bruxellois et Bruxelloises s'est détériorée au cours des dix dernières années. Le nombre de personnes percevant le revenu d'intégration sociale (RIS) a, par exemple, augmenté de façon conséquente en Région bruxelloise (+68%) pour atteindre 36.681 personnes en 2018 par rapport à 2008.

Cette situation contraste particulièrement avec le reste de la Belgique. Ainsi, si la population bruxelloise représente un dixième de la population du pays, les bénéficiaires bruxellois de RIS ou ERIS représentent 28% du total des bénéficiaires en Belgique. Toutefois, on notera que le taux de bénéficiaires de ces aides (5,4% sur l'ensemble de la Région), s'il est largement supérieur à celui de grandes villes comme Anvers ou Gand (respectivement 2,4% et 3% en 2017) est similaire au taux enregistré à Charleroi et inférieur à celui enregistré à Liège (5,8% et 9,1% respectivement).

## 1.2 Plusieurs axes de travail

La première vague de la pandémie de le COVID-19 a eu pour effet, outre une surmortalité importante<sup>7</sup>, une réduction drastique des revenus des ménages bruxellois. En plein confinement, près de 76.000 salariés bruxellois étaient en chômage temporaire et 46.585 indépendants bruxellois bénéficiaient du droit passerelle. A cela s'ajoutait un accès réduit aux services collectifs et une limitation importante des interactions sociales. Le second confinement partiel débuté à l'automne 2020 occasionne également une baisse de revenus pour de nombreux indépendants et salariés bruxellois.

Cette baisse des revenus a des conséquences économiques et sociales négatives que les Bruxellois ont ressenti et ressentiront au-delà de la présente période. Afin de résoudre les problèmes qui se présenteront aux autorités du fait du risque d'aggravation des situations de pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs axes impactés par la présente crise ont été identifiés :

- L'axe de l'égalité femme-homme : Les femmes étant surreprésentées au sein des secteurs de la santé, des soins aux personnes âgées, des aides à domiciles, de la grande distribution, ... l'impact de la crise sanitaire s'est fait ressentir sur l'égalité entre les femmes et les hommes. La crise a également accentué l'inégale répartition du travail non rémunéré à l'intérieur du foyer.
- L'axe de la formation et de l'emploi : Du jour au lendemain, l'ensemble des personnes en formation ou suivant un enseignement ont été obligées d'adopter les outils technologiques modernes afin de continuer leur parcours d'apprentissage. Cette situation s'ajoute au fait que pour bon nombre de personnes en formation pendant la pandémie, il fut tout simplement

<sup>6</sup> STATBEL– Statistics Belgium, Quality Report Belgian SILC

<sup>7</sup> On attribue à la première vague 1475 décès à Bruxelles, principalement des personnes âgées.

impossible de continuer une formation pendant la période du confinement. Cet état retardant leur potentielle mise à l'emploi ou leur spécialisation dans un domaine spécifique. Au niveau de l'emploi, view.brussels estimait au crépuscule de la première vague que le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés risquait d'augmenter de 10.000 à 30.000 personnes en 2020, mais l'ampleur de la deuxième vague qui a aujourd'hui provoqué un second confinement n'était pas encore pris en considération. De plus, le confinement a radicalement changé les habitudes des travailleurs, notamment du fait du recours massif au télétravail, choisi ou imposé, surtout quand il est à temps plein.

- Un focus particulier sur la mise à l'emploi : La perte de nouveaux emplois a pour conséquence particulière d'empêcher une entrée dans le monde du travail sereine et pérenne. Pour de nombreux jeunes sortant de formation ou d'études, les risques sont grands d'évoluer sans emploi pendant de longues périodes. Sans réponses adéquates à cette situation particulière, le manque de débouchés ajouté à des conditions d'études particulières pourrait à terme créer les conditions d'une génération « perdue ».
- L'axe de la santé : Les inégalités de santé sont importantes en Belgique. L'un des indicateurs de ces inégalités est la différence d'espérance de vie entre les milieux sociaux : en Belgique, une personne socialement favorisée vit 10,6 ans de plus qu'une personne défavorisée pour les hommes, et 7,8 ans pour les femmes<sup>8</sup> et ce, avant la crise sanitaire. Les problèmes de santé, et notamment de santé mentale découlant de l'anxiété de la situation présente, se superposent à la question de l'accès aux soins et de la répartition géographique de ceux-ci. Les conditions de confinement des populations les plus pauvres – notamment celles résidant dans les quartiers du croissant pauvre – font en effet penser que ces populations seront les premières touchées par ces problèmes de santé. Ceci, alors que, déjà avant le confinement, près d'un Bruxellois sur cinq ne s'estimait pas "en bonne santé". De plus, au-delà de ces impacts directement liés à l'épidémie, plusieurs problématiques sont apparues comme centrales lors du confinement, notamment la question de l'accès aux soins de santé sexuelle ou reproductive et la question des violences intrafamiliales.
- L'axe de la santé mentale : Les nombreux bousculements des confinements ont grandement impacté la santé publique. L'anxiété générée par la pandémie, l'isolement, la fermeture des écoles lors du premier confinement, qui a occasionné une charge de travail supplémentaire conséquente pour les parents, ... autant de facteurs ayant pesé négativement sur le bien-être de la population. La perte de revenus pour les uns, le télétravail à temps plein s'accompagnant le plus souvent d'une charge financière supplémentaire à supporter par les ménages pour les autres, la situation a également provoqué une incertitude financière génératrice de problèmes en cascade, et notamment d'angoisse et de mal-être psychologique.
- Les inégalités socio-spatiales : Dans les quartiers du croissant pauvre de Bruxelles, l'enfermement consécutif au confinement n'a fait qu'accentuer un phénomène préexistant de ségrégation socio-spatiale. Ces quartiers se distinguent en effet par l'exiguïté et l'inconfort d'une grande partie des habitations, par une forte densité de population et par le manque d'espaces verts et de détente à proximité. Ces particularités des quartiers plus défavorisés de la capitale s'ajoutent aux relations parfois difficiles entre les habitants et les pouvoirs publics locaux, synonyme d'un sentiment d'abandon bien existant, relations souvent apaisées par des

---

<sup>8</sup> « Le travail c'est la santé ? (pas pour tout le monde) », Joël Girès, 14 décembre 2020, Observatoire des inégalités, URL consulté le 18 décembre 2020 : <https://inegalites.be/Le-travail-c-est-la-sante-pas-pour#nb3-1>



acteurs de terrain qui ont été dans l'incapacité de réaliser leur travail (les associations de quartiers, etc.).

- L'accès aux services publics : La question du maintien ou de la fermeture de services au public s'est en effet vite posée lors des confinements. Pour beaucoup de services, le maintien d'un service auprès du public a forcé les administrations à accélérer leur passage au digital en obligeant les citoyens à passer par le digital ou le téléphone pour effectuer des formalités. Ces démarches combinées à la fracture numérique fortement présente, constituent un facteur important pouvant augmenter la sous-protection sociale à Bruxelles. Le risque de sous-protection sociale est effectivement grand en cas de changement de statut. La digitalisation, pendant le confinement, de presque tous les services publics et sociaux (données bancaires, mutuelle, chômage...) ce qui a eu un impact considérable sur le non-recours aux droits sociaux. La fracture numérique et la précarité numérique ont rendu très compliqué l'accès aux droits sociaux, voir l'ont empêché.<sup>9</sup> Ce problème d'accès n'a fait qu'accentuer un problème déjà fort présent en Région de Bruxelles-Capitale qui est que le manque d'informations et l'accessibilité de services rendent difficile l'accès à certains droits.
- L'articulation vie privée/familiale – vie professionnelle : le confinement a montré comment le dérèglement des structures éducatives et de garde d'enfants a pu empêcher les personnes d'allier vie familiale et vie professionnelle. La détérioration des situations s'est fait ressentir tant au niveau de la vie professionnelle des parents que de la vie scolaire des plus jeunes, sans parler des effets sur la santé mentale et la vie privée des personnes concernées.
- Une attention particulière à certains groupes spécifiques régulièrement victimes de discriminations notamment dans leur insertion dans le monde de l'emploi : pour ces personnes déjà souvent fragilisées par une situation à plus haut risque de pauvreté, la crise pourrait avoir un effet démultiplicateur et créer des situations aux conséquences néfastes longues. On pense ici aux jeunes, aux chômeurs de longue durée, aux personnes en situation de handicap, ou dont l'état de santé les expose davantage aux problèmes, aux personnes qui vivent en institution, aux familles monoparentales ainsi qu'aux populations moins visibles, telles que les personnes sans-papiers ou les personnes sans domicile fixe ainsi qu'aux travailleurs précaires et aux étudiants en emploi. Ces groupes ont été particulièrement exposés à des difficultés d'accès aux droits, comme l'illustre le rapport d'UNIA publié le 12 novembre 2020 et intitulé « les droits humains à l'épreuve »<sup>10</sup>.

Souhaitant remédier aux multiples situations néfastes découlant de la crise, le Gouvernement bruxellois a exprimé le désir d'établir un plan de relance et de redéploiement ayant l'ambition de répondre aux besoins de court terme de la Région ainsi qu'aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux de long terme de Bruxelles. Ce plan devra compléter les dispositifs mis en place en urgence pour répondre aux besoins des citoyens par le Gouvernement fédéral et les entités fédérées lors des vagues de pandémie.

---

<sup>9</sup> «57% des internautes ayant un faible niveau de diplôme n'ont pas renvoyé par voie électronique des formulaires aux services publics alors qu'ils devaient effectuer cette démarche administrative. » Fondation Roi Baudouin-VUB-UCL, Baromètre de l'inclusion numérique, « inclusion numérique », juin 2020, p.37

<sup>10</sup> <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/covid-19-les-droits-humains-a-lepreuve-2020>



Le présent avis propose des recommandations au Gouvernement plus concrètes pour permettre un redressement inclusif et durable de la Région qui permette aux personnes et aux travailleurs bruxellois de construire une économie résiliente aux potentiels chocs futurs, quels qu'ils soient.

## 2. Pistes de recommandations

### *Pour une approche intégrée de la lutte contre la pauvreté et les discriminations*

**Brupartners** rappelle que la réalisation effective des droits fondamentaux doit être au centre de toute politique publique. Dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale plus particulièrement, il importe notamment qu'une optique de *gender mainstreaming* soit adoptée afin de répondre pleinement à cette préoccupation et éviter tout non-recours aux droits sociaux.

A cet effet, **Brupartners** considère nécessaire de mener une étude et des analyses chiffrées, intégrant les perspectives du genre et de la pauvreté, sur l'impact de la crise du COVID-19 sur la population avec une attention particulière sur les groupes précarisés, comme ceux des personnes percevant un revenu d'intégration sociale, les familles monoparentales, les jeunes en stage d'attente, les étudiants en emploi, les travailleurs précaires, les travailleurs sans emploi, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs en chômage temporaire, les travailleurs à faible revenu et les personnes dont le revenu est en dessous du seuil de pauvreté, les personnes vivant en institution, et les groupes de personnes moins visibles, telles que les personnes sans-papiers ou les personnes sans domicile fixe. Il faut également porter une attention spécifique aux groupes cibles identifiés préalablement comme discriminés (les jeunes, les personnes d'origine étrangère, les personnes porteuses de handicap, les personnes infra-scolarisés, les personnes de plus de 45 ans, ...), ainsi que les personnes dont l'âge et / ou l'état de santé les expose à des risques accrus par rapport au COVID-19. Les discriminations sont en effet un problème qui concerne la société dans son ensemble et les solutions ne peuvent s'accommoder d'approches individualisant les problèmes.

**Brupartners** estime nécessaire de créer des canaux de dialogue entre les pouvoirs publics et les citoyens dans le but d'ouvrir le débat au-delà de la sphère médiatique. A cet effet, il convient de rappeler l'existence d'une Task Force COVID-19 en Flandre, composée des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et du Gouvernement, se réunissant régulièrement<sup>11</sup> et émettant des rapports et recommandations permettant de mieux orienter le Gouvernement<sup>12</sup>.

**Brupartners** souligne que les mesures prises dans le cadre de l'urgence doivent être accessibles, compréhensibles et prévisibles dans leurs effets et leur connaissance tant pour la population que pour les services chargés de les faire respecter. Ces mesures doivent faire l'objet d'une communication ciblée et ventilée en collaboration avec les groupes cibles auxquels on veut s'adresser et en veillant à éviter toute stigmatisation. Enfin, **Brupartners** met en avant la nécessité de faire connaître les mesures, les décisions et toute information utile en format accessible (langage clair, facile à lire et à comprendre, en langue des signes, etc.) afin d'éviter toute situation de *non recours aux droits sociaux*.

<sup>11</sup> Tous les jours jusqu'en juin 2020, toutes les semaines ensuite

<sup>12</sup> <https://departementwvg.be/taskforce>

**Brupartners** considère nécessaire, afin de parvenir à une approche intégrée de la lutte contre la pauvreté et les discriminations, d'appliquer les principes du gender mainstreaming et le Test Egalité des chances à toutes les décisions de politiques socio-économiques.

**Brupartners** recommande également de faire appliquer l'obligation d'aménagements raisonnables pour les personnes en situation de handicap impliquant certaines exceptions aux mesures générales.

### *Garantir les revenus et prévenir les inégalités*

Afin de soutenir les services à la collectivité et de stabiliser les emplois existants, **Brupartners** souligne la nécessité de soutenir les entreprises du secteur non-marchand. En effet, l'immunisation des subsides dans le secteur permet de maintenir les emplois et de ne pas recourir au chômage temporaire.

De plus, pour les entreprises qui restent ouvertes (soin à domicile, soin de santé, handicap, etc.) et qui sont confrontées à une perte de recettes (par exemple via la contribution des usagers) ou une hausse de coûts (achat de matériel sanitaire), aucune mesure compensatoire n'est prévue en 2021.

Le secteur n'a actuellement aucune garantie sur le prolongement de l'immunisation et des mesures compensatoires. **Brupartners** demande à ce titre une garantie pour les 2 premiers trimestres de l'année 2021.

Finalement, les entreprises de ce secteur qui ne peuvent pas exercer leurs activités (socioculturel, entreprise d'insertion, etc.) n'ont quant à elles pas ou très peu accès aux primes économiques. **Brupartners** demande d'élargir les primes économiques à ces secteurs afin d'y pérenniser l'emploi et garantir la survie de leurs activités.

**Brupartners** demande qu'une réflexion soit faite sur les mesures prises dans l'urgence qui ont pu favoriser certaines catégories de revenus tout en n'améliorant aucunement la situation des travailleurs les plus précarisés. Il n'est pas acceptable que des mesures prises par le Gouvernement, même dans l'urgence, accentuent les inégalités en ciblant uniquement les profils plus favorisés.

On vise, par exemple ici, la discrimination introduite par la possibilité de suspendre le paiement des mensualités hypothécaires, mais non des loyers, et la suspension des mensualités de prêts à tempérament, et non des autres formes de prêt ou de plan de paiement d'apurement des arriérés.

Dans cet esprit, **Brupartners** considère qu'au vu de la proportion de locataires en Région de Bruxelles-Capitale il soit opportun que plusieurs actions soient prises en faveur du secteur locatif notamment l'augmentation du nombre de logements sociaux, un encadrement des prix des logements et la mise en place d'outils pour une politique des loyers sensible au genre et aux discriminations.

**Brupartners** recommande également la mise en place d'allocations au logement en cas d'indisponibilité de logement sociaux ainsi qu'un soutien et une sensibilisation plus poussée auprès des agences immobilières sociales qui doivent pouvoir assurer un accompagnement de qualité aux publics précaires. Le loyer occupant une place considérable dans le budget des Bruxellois, cette allocation est essentielle pour éviter une aggravation des situations de pauvreté.

L'allocation-loyer implique nécessairement la régulation des loyers, sous peine de donner lieu à une augmentation des loyers sur le segment inférieur du logement, où se concentrent les ménages les plus vulnérables. Une allocation-loyer sans régulation du montant des loyers et de leur évolution entraînera

paradoxalement une fragilisation encore plus grande des ménages les plus vulnérables sur le marché locatif.

**Brupartners** plaide enfin pour que l'impact du chômage temporaire sur les revenus des ménages soit rapidement et entièrement évalué afin de le prendre en compte dans les prochaines politiques publiques et éviter un creusement des inégalités. Cette évaluation doit particulièrement mettre en lumière la situation des revenus les plus faibles, qui sont le plus touché par des pertes de revenus à cause du chômage temporaire. Avant la crise, ces ménages n'avaient déjà très peu de capacité d'épargne. Il s'en suit que cette perte de revenu a nécessairement affecté négativement et de façon importante la capacité des ménages concernés à faire face aux dépenses contraintes et à se procurer les articles de première nécessité, ce dont témoigne le recours accru à l'aide alimentaire.

En outre, plus le temps de travail presté avant le chômage temporaire était réduit, plus la perte de salaire subie par les chômeurs temporaires est élevée en proportion du salaire antérieur. Les temps partiels étant plus nombreux parmi les femmes et les jeunes générations, ces catégories ont subi des pertes en moyenne plus importantes.

Contrairement à la configuration du chômage temporaire à l'échelle nationale, où les hommes ont été davantage concernés en raison de la prédominance du chômage temporaire dans des branches masculines (Industrie, Construction, Transports), les femmes n'ont pas été épargnées par le chômage temporaire à Bruxelles. Elles représentent en effet 50 % de l'ensemble des chômeurs temporaires à l'échelle régionale.<sup>13</sup>

L'emploi global est en recul significatif à l'échelle nationale (- 35.984 travailleurs occupés entre 2019/4 et 2020/2, soit -0,9 %)<sup>14</sup>, mais les jeunes supportent la quasi-totalité de ce recul : les moins de 30 ans regroupent 80 % des travailleurs en moins au deuxième trimestre 2020 par rapport au dernier trimestre 2019.

La situation est encore plus préoccupante à Bruxelles. Le recul de l'emploi y est beaucoup plus prononcé : - 2,1 % ; soit plus du double de la moyenne nationale.

La résorption plus lente du chômage temporaire en Région bruxelloise laisse craindre que la reprise de l'emploi soit également beaucoup plus lente en Région bruxelloise qu'ailleurs. La nécessité de reconversion pour de larges secteurs de la population, privée d'accès aux viviers d'emplois habituels qu'étaient l'HoReCa, l'hôtellerie et les services sous-traités par les entreprises y sera probablement plus importante qu'ailleurs.

### *Une organisation du travail inclusive*

**Brupartners** souligne que l'ensemble des mesures prises pour favoriser l'emploi se doivent de suivre quatre axes<sup>15</sup> :

- Stimuler l'économie et l'emploi
- Soutenir les entreprises, les emplois existants et les revenus
- Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail
- User du dialogue social pour trouver des nouvelles solutions

---

<sup>13</sup> Source ONEM.

<sup>14</sup> Source ONSS.

<sup>15</sup> Axes mis en valeur pour les politiques de reprise par l'Organisation internationale du travail

**Brupartners** demande qu'une attention particulière soit faite aux situations de transition des personnes pour que celles-ci conservent en tout temps leurs droits et n'aient pas à subir une perte de revenus suite à un changement de statut. Cette garantie doit aller de pair avec une reconnaissance des statuts plus atypiques permettant à tous les travailleurs de bénéficier de la sécurité sociale.

La crise a montré comment il était essentiel de structurer convenablement les liens entre vie familiale/privée et vie professionnelle. A cet effet, **Brupartners** recommande de renforcer le réseau des crèches et des partenaires de formation, et d'informer de manière exhaustive (les avantages et les inconvénients) sur les différentes formules en termes d'interruptions de carrière, de congés parentaux (crédit-temps et congés spécifiques) en tenant compte du partage possible des responsabilités entre les deux parents et en s'inspirant des bonnes pratiques.

La crise ayant eu des impacts différenciés selon les situations, **Brupartners** demande que ces impacts soient pris en compte dans l'évolution des personnes au travail, notamment en appliquant toujours un principe d'égalité et de proportionnalité.

Comme exprimé dans son avis du 19 novembre 2020<sup>16</sup>, **Brupartners** s'inquiète des potentiels effets de substitution liés à une concurrence entre les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une prime Activa et ceux pouvant prétendre à la prime Phoenix, cette dernière s'avérant plus avantageuse pour l'employeur. Dans ce contexte, **Brupartners** invite le Gouvernement à cibler au maximum les aides qu'il met en œuvre et lui suggère de se pencher sur les effets à long terme de ces différentes aides à l'emploi, qui devraient être examinées dans le cadre d'une prochaine évaluation bruxelloise en la matière. Les aides doivent se concevoir de façon structurelles et non ponctuelles, notamment en ce qui concerne la durée des contrats de travail.

Afin de ne pas aggraver la situation de certains demandeurs d'emploi, **Brupartners** demande également que les aides pensées dans le cadre du plan de relance s'accompagnent de mesures permettant de ne pas creuser les inégalités entre les catégories des demandeurs d'emploi inoccupés.

Enfin, pour conserver un tissu économique sain, **Brupartners** recommande de penser la relance en tenant compte que les charges se doivent d'être équitablement réparties, notamment en ce qui concerne les loyers commerciaux et autres charges récurrentes des entreprises. Le report des cotisations sociales ne peut constituer une bombe à retardement plombant le bilan des entreprises bruxelloises et les menant à des défauts de paiement. A cette fin, il importe que la Région définisse un cadre stable et un soutien constant pour réduire les incertitudes et maintenir la confiance des agents. Pour une durée limitée, il conviendrait également de faciliter le versement des subventions devant être demandées de façon récurrente pour éviter les changements de statuts des personnes ou organismes liés à ces subsides.

**Brupartners** soutient la position qu'il faille offrir au personnel soignant toutes les protections adéquates et tout le soutien nécessaire, y compris renforcer l'offre des services sociaux et familiaux permettant de les protéger eux et leur famille. De même qu'il convient d'investir dans la formation des infirmières et le soutien qui leur est apporté.

**Brupartners** recommande que les futurs plans de formations en Région de Bruxelles Capitale prennent en compte l'inclusion numérique et l'impact de la crise de la pandémie COVID-19 sur les nouveaux

---

<sup>16</sup> [A-2020-045-BRUPARTNERS](#)

besoins des personnes. Les bousclements du confinement ont également montré qu'il était indispensable que l'accès à ces formations soit garanti.

Enfin, **Brupartners** demande que l'impact du télétravail sur le tissu socio-économique bruxellois soit étudié en profondeur, notamment ses conséquences sur les petits commerces, les emplois en sous-traitance (nettoyage, gardiennage, catering, ...) et son impact sur la décision de conserver un lieu d'activité à Bruxelles.

### *Des services publics accessibles*

**Brupartners** rappelle qu'une accessibilité des services publics à tous les citoyens est la condition essentielle d'une effectivité des droits individuels. Il importe dès lors qu'une réflexion soit faite pour permettre aux services publics de gérer des situations de crise tout en garantissant l'accès à tous les publics. La fracture numérique ne peut être un obstacle à cette garantie.

Pour faciliter l'exercice des droits et éviter le *non-recours aux droits*, **Brupartners** demande qu'une étude sur la mise en place de l'automatisation des droits soit faite. Des investissements doivent être réalisés afin de permettre à toute personne éligible à un droit fondamental ou à une prestation sociale d'en bénéficier effectivement. Ces investissements doivent aller de pair avec le développement de coopérations et de collaborations entre les différentes instances d'aides en vue d'harmoniser les conditions d'octroi et de permettre un échange de données.

**Brupartners** recommande d'étudier la situation et les besoins des milieux d'accueil de la petite enfance et réaliser une analyse quantitative de ces différentes structures. Il importe également de favoriser l'accessibilité financière des crèches et milieux d'accueil pour permettre à l'ensemble des familles de pouvoir y recourir.

**Brupartners** rappelle également l'accès difficile ou l'impossibilité pour certaines familles d'accéder aux plateformes d'enseignement en ligne. Il prône donc que soit mis à l'étude des mécanismes permettant aux familles subissant les conséquences de la fracture numérique d'accéder à ces services en tout instant.

**Brupartners** tient toutefois à saluer la décision de maintenir les écoles ouvertes pendant le deuxième confinement.

### *Une politique du logement durable et abordable*

Dans une capitale où presque 60% des habitants sont locataires, la politique du logement doit permettre aux citoyens de se procurer un logement décent à des prix abordables. A cet effet, **Brupartners** plaide pour l'encouragement des mécanismes d'aide à l'acquisition afin d'aider les foyers les plus modestes à accéder à la propriété, notamment en offrant un cadre durable aux community land trusts et autres organismes similaires permettant l'accès à la propriété des foyers plus modestes. Ces normes doivent s'inscrire dans le cadre d'une réflexion large permettant de penser l'intégration d'espaces ouverts (vertes) accessibles dans les parties les plus densément bâties de la Région. **Brupartners** recommande également d'accompagner la mise en place d'une allocation-loyer par le plafonnement des loyers concernés<sup>17</sup> et d'accélérer la mise sur le marché de logements de qualité à loyers modérés, surtout à 3 chambres ou plus.

---

<sup>17</sup> [A-2018-008-CES](#)

La crise pouvant malheureusement s'enliser, **Brupartners** est d'avis qu'il faille rechercher des solutions pour les locataires éprouvant des difficultés à payer leur loyer afin d'éviter une spirale malheureuse composée d'expulsions et de surendettements. **Brupartners** tient à saluer la décision de prolonger le moratoire sur les expulsions et demande qu'il soit maintenu pendant toute la durée de la crise. A cet effet, il importe d'intervenir sur la distinction entre "isolé" et "cohabitant" et tenir compte des moments de transition qui peuvent être multiples et qui fragilisent les personnes. La réglementation fédérale devrait être revue, afin que les cohabitants sans personne à charge perçoivent la même allocation et les mêmes droits que les personnes isolées.

**Brupartners** demande au Gouvernement que le moratoire actuel sur les expulsions s'accompagne des mêmes mesures que celles prises lors du premier confinement : prime aux locataires touchés par une baisse de revenus (qui devrait être récurrente, et non pas ponctuelle) et suspension des délais de préavis.

En outre, **Brupartners** réitère les mesures prônées dans son récent avis proposant des pistes d'actions en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan « Familles monoparentales »<sup>18</sup>. Il prône donc de soutenir et d'impulser l'aménagement durable d'équipements et d'animation de l'espace public dans des quartiers à forte densité d'enfants (espaces verts, plaines de jeux et équipements récréatifs assimilés, agora-spaces...) ainsi que mettre en place des mécanismes de consultation des bénéficiaires dans les plans et projets d'aménagement.

### *Politique de la mobilité*

**Brupartners** recommande d'intégrer les différents pans de la société afin d'assurer une politique de mobilité durable et efficace conformément aux recommandations émises sur le projet de plan régional de mobilité "good move"<sup>19</sup>. Il est également recommandé de mener une réflexion sur les temps de vie, notamment sur le concept de « Bureau du temps », visant une synchronisation des différentes activités en vue de réduire les besoins de déplacements, une amélioration de la qualité du temps et de l'utilisation du temps (par ex. étalement des temps).

### *Politique numérique et de l'innovation*

Les avancées numériques doivent permettre de garantir l'égalité de traitement administratif des citoyens en suivant trois grands principes : simplicité, accessibilité, lisibilité et transparence. Pour permettre la concrétisation de ces principes, **Brupartners** demande qu'un regard très attentif soit porté à l'inclusion numérique. A l'instar des politiques mises en place au Royaume-Uni, un pourcentage des économies d'échelle réalisées grâce à la digitalisation doit être réinvesti dans la formation et l'aide aux plus impactés par cette fracture numérique. Il importe aussi que les changements survenant lors de l'application de l'ordonnance « Once Only » permettent une meilleure transition des citoyens d'un statut à l'autre sans que ceux-ci ne se retrouvent dans une situation où il leur est impossible de revendiquer leurs droits. **Brupartners** rappelle donc en ce sens son avis sur l'avant-projet d'ordonnance « Once Only »<sup>20</sup>.

**Brupartners** demande également que se développe une « culture du web » inclusive au sein des administrations et de leur fonctionnement. Ceci afin de veiller à ce que les évolutions numériques

<sup>18</sup> [A-2020-047-BRUPARTNERS](#)

<sup>19</sup> [A-2019-069-CES](#)

<sup>20</sup> [A-2019-035-CES](#)

n'éloignent pas certaines populations des administrations publiques. Pour permettre cela, il importe de repenser l'ensemble des formations disponibles au public bruxellois en y intégrant un angle numérique afin de non seulement rendre ces formations plus pérennes mais aussi d'offrir aux participants les clés pour participer activement au monde digital tel qu'il se forme.

### *Politique de la santé*

**Brupartners** rappelle la place centrale qui doit être celle des services sociaux et du système des soins de santé<sup>21</sup> dans notre société. Ces services, essentiels au bien-être de la population doivent être soutenus via un refinancement et une pérennisation des subsides structurels.

**Brupartners** demande, eu égard à la situation sanitaire de certains quartiers bruxellois, d'investir dans la promotion de la santé et la prévention des maladies, notamment en améliorant les infrastructures de santé dans les quartiers les plus défavorisés. L'offre de service de soins bruxellois se doit également d'être entièrement capable d'aiguiller les patients dans les dispositifs existants et le cas échéant, les aider à remplir les conditions administratives requises, ceci dans une optique de prévenir les problèmes de santé. Une telle politique ne peut entièrement être laissée aux professionnels de la santé, déjà débordés par de nombreuses tâches, il importe de penser une ossature permettant de mieux aiguiller les patients et les professionnels.

La crise a montré l'importance de la santé mentale, **Brupartners** demande donc que l'accessibilité aux structures de santé mentale soit améliorée, notamment au niveau des remboursements des soins.

Pour avoir une approche coordonnée des moyens disponibles à Bruxelles, **Brupartners** soutient l'instauration d'une concertation permanente entre entités fédérées compétentes à Bruxelles en matière de santé afin de toujours dégager des approches transversales en matière d'aides et de soins à Bruxelles, ainsi que la création d'un dispositif de gestion globale associant les partenaires sociaux et intégrant les compétences régionales et mono-communautaires.

**Brupartners** rappelle également l'importance de lutter contre le fléau des violences intrafamiliales et ce peu importe la situation. Les situations de crise ne peuvent justifier une prise en charge des victimes plus aléatoire en fonction de la disponibilité des services adéquats. Pour apporter une aide effective aux victimes, il est nécessaire de garantir une prise en charge de long terme à chaque instant.

\*  
\*       \*  
\*

---

<sup>21</sup> Voir à cet effet, l'avis d'initiative sur la gestion de l'urgence sanitaire provoquée par la deuxième vague de pandémie du COVID-19 ([A-2020-049-BRUPARTNERS](#))